

Une réponse rapide aux attentes des conducteurs

- Un **secrétariat permanent** du lundi au samedi (8 heures à 19 heures sauf samedi 12 heures)
- Un **dossier traité** dans la journée avec réception du courrier par l'automobiliste dans les **24 heures** (sauf difficulté d'acheminement imprévue)
- Une **réponse professionnelle** (juridique et réglementaire) à toutes les attentes des automobilistes et cela dans les meilleurs délais.

Quelques impressions de conducteurs ayant effectué un stage avec ACTI-ROUTE

« Une véritable prise de conscience du danger ! »

« Un stage d'utilité publique que chaque conducteur devrait faire au moins une fois dans sa vie »

« Stage intéressant grâce à la qualité et au professionnalisme des animateurs »

« Beaucoup de données nouvelles à digérer, susceptibles de modifier certains comportements »

En partenariat avec ...

Stages Permis à points

Siège social :
9 rue du Docteur Chevallereau
85200 FONTENAY-LE-COMTE

Téléphone : 02.51.50.07.72
N° Vert : 0 800 861 866
Télécopie : 02.51.51.01.32
Messagerie : info@actiroute.com

acti ROUTE



acti ROUTE

STAGES
PERMIS À POINTS



RÉCUPÉREZ VOS POINTS

DANS

TOUTE LA FRANCE !

www.actiroute.com

APPEL GRATUIT d'un poste fixe
N°Vert 0 800 861 866

RAPPEL RÉGLEMENTAIRE

❑ Le **Capital initial est de 12 points**, sauf pour les conducteurs ayant obtenu leur permis de conduire depuis le 1er mars 2004 (permis probatoire à 6 points)

❑ Il existe **deux types d'infractions** :

♦ La **contravention** retire de 1 à 6 points, par exemple :

- 6 points si : Excès de vitesse $\geq 50\text{km/h}$
- 4 points si : Excès de vitesse $\geq 40\text{ km/h}$ et $< 50\text{km/h}$
- 3 points si : Défaut de port de la ceinture de sécurité
Usage d'un téléphone tenu en main par le conducteur d'un véhicule en circulation
- 1 point si : Excès de vitesse $< 20\text{km/h}$

♦ Le **délit** retire 6 points, par exemple :

- Conduite en état alcoolique $\geq 0.40\text{ mg/l}$ dans l'air expiré
- Délit de fuite

Attention ! Un conducteur peut perdre 8 points maximum dans une situation où plusieurs infractions sont commises en même temps.

OPOUR RECUPERER DES POINTS PERDUS :

2 ans consécutifs sans retrait de points, votre capital redémarre à 12 points automatiquement à condition de **ne pas être titulaire d'un permis probatoire** et de **ne pas avoir commis de contravention de 4ème, de 5ème classe ni de délit**. Dans le cas contraire, la récupération des 12 points se fera au bout de 3 ans.

Contravention concernées par la récupération des 12 points au bout de 2 ans : usage d'un téléphone tenu en main, circulation sur la bande d'arrêt d'urgence et changement de direction sans clignotant.

Retrait d'un seul point, celui-ci est restitué dans un délai de 6 mois à condition qu'aucune nouvelle infraction ne soit commise pendant ce délai.

Les points retirés pour des **contraventions des 4 premières classes** sont réattribués au bout de 10 ans à compter du premier retrait de points...

Suivre un stage de sensibilisation d'une durée de deux jours consécutifs (correspondant à 14 heures de formation)

Précisions sur le stage :

- Il est organisé sous forme de débats entre les stagiaires
- Il est animé par deux formateurs agréés par le Ministère des Transports.

☞ Un stage n'est possible **qu'une fois tous les ans**

☞ Un stage vous permet de récupérer **4 points** dans la limite de douze ou de 6 points dans le cadre du permis probatoire.

DÉMARCHES

Pour se renseigner

❑ Se rendre en Préfecture ou Sous-Préfecture la plus proche de chez vous (Service des Permis de Conduire) afin de connaître votre capital points.

❑ Consulter le site : www.interieur.gouv.fr

❑ Contacter la société ACTI ROUTE

APPEL GRATUIT d'un poste fixe
N°Vert 0 800 861 866

⌚ Heures d'ouverture des bureaux :

Du lundi au vendredi : de 8h00 à 19h00 (sans interruption)
Le Samedi : de 8h00 à 13h00

Pour s'inscrire

❑ Réaliser votre inscription par l'intermédiaire de l'auto-école.

❑ Celle-ci vous fera remplir votre dossier d'inscription.

❑ L'auto-école se charge de renvoyer votre dossier au siège social accompagné :

- D'une photocopie de votre permis de conduire
- De votre règlement

❑ Dès réception de cette fiche dans nos services, votre inscription est enregistrée. Vous recevrez une convocation quelques jours avant le stage.

Tarifs du stage

245 € en Province
250 € en Ile de France

Auto-école partenaire avec la société **acti ROUTE**



Cachet :

PROGRAMME DU STAGÉ

PREMIERE JOURNEE

- ❖ Accueil et présentation du stage
- ❖ Information sur les grands chiffres de la sécurité routière
- ❖ Questionnaire d'auto-évaluation
- ❖ Données Psycho-physiologiques
- ❖ Travail de réflexion sur les situations d'infraction

DEUXIEME JOURNEE

- ❖ Analyse d'un cas d'accident
- ❖ Présentation d'une vidéo et travail sur des témoignages
- ❖ Evaluation du stage
- ❖ Remise des attestations de suivi de stage

Au cours de ces stages, il n'y a aucun examen de conduite ou de code

Horaires de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30